

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 26 MARS 2013 À 18 HEURES 30

PUBLIE LE

2 AVR 2013

N° 2 - 31 / 2013 : ACTIONS DU POLE ENTREPRENEURIAT ÉTUDIANT ECRIN -
 SUBVENTION DU PRES POUR 2012-2013

L'An Deux Mille Treize, le 26 mars 2013

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 26 mars 2013 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Jacques LASSERRE

Secrétaire : monsieur Christian CHAMAYOU

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Dominique BILLET, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Noël RAMON, Claude COSTES, Thierry MALLÉ, Ellane CARLES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Jean ESQUERRE, Bernard GILABERT, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Robert PAGGI, Alain LONG, Jean-Charles BALARDY, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Marie-Pierre GRANIER, Naima MARENGO, Dominique SANCHEZ, Thierry ASTOULS, Bruno LADoucETTE, Philippe HEIM, Michel DELPOUX.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Jean-Marie COUDERC, Jean-Michel DOUREL, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Franckne ALARY, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Benoît DÉLÉRIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 45

Votants (titulaires, suppléants votants) : 37

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 26 MARS 2013**N° 2 - 31 / 2013 : ACTIONS DU POLE ENTREPRENEURIAT ÉTUDIANT ECRIN - SUBVENTION DU PRES POUR 2012-2013**

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Autres Services concernés : finances et budget, affaires générales, juridiques, direction générale des services.

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Dans le cadre du Pôle Entrepreneuriat Etudiant ECRIN (Entreprendre, Créer, Reprendre, Innover) labellisé et financé par l'Etat, le PRES Université de Toulouse est chargé de l'engagement et de la coordination d'une politique favorisant l'entrepreneuriat étudiant. A ce titre, la communauté d'agglomération de l'Albigeois, partenaire du pôle ECRIN, contribue par le développement d'actions innovantes aux objectifs suivants :

- la diffusion de l'esprit d'entreprise et la sensibilisation des étudiants à la création d'entreprise ;
- le développement de formations à l'entrepreneuriat ;
- l'accompagnement des porteurs de projets économiques.

Ainsi, l'agglomération assure la maîtrise d'ouvrage de deux actions :

Les Starting Box, à raison de deux par an : adaptation du concept de speed dating sur le modèle de l'afterwork, de 19 à 22h et en dehors de cadres universitaires, où des étudiants de formations variées et issus de différents établissements de l'albigeois peuvent rencontrer et échanger librement avec une dizaine de créateurs ou repreneurs d'entreprises de tous horizons ;

Les FrancoPrenariats, 2ème édition de l'université internationale d'été de l'entrepreneuriat : formation-action francophone à la création d'entreprises innovantes sur le thème des énergies durables du 30 juin au 13 juillet 2013 sur le campus de l'Ecole des Mines d'Albi.

Ces actions sont conduites en collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur et les acteurs socio-économiques locaux.

Le PRES s'engage à financer pour l'ensemble de ces actions :

8 000,00 € TTC pour l'organisation des FrancoPrenariats 2013 ;

1 000,00 € TTC pour la prise en charge de la moitié des frais d'inscriptions de trois étudiants de Midi-Pyrénées lauréats de concours (un au start up week-end et deux au CRECE) sous réserve d'une participation identique de l'agglomération, soit 3 000,00 € TTC ;

1 000,00 € TTC pour l'organisation d'un Starting Box soit 2 000,00 € TTC pour l'année 2012-2013.

Je sou mets donc à votre approbation la convention de financement avec le PRES.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU les avis favorables des bureaux communautaires du 16 octobre 2012 et du 12 mars 2013,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention de financement avec le PRES et autorise monsieur le président à la signer.

APPROUVE la participation de la communauté d'agglomération à hauteur de 1 000,00 € TTC par édition au titre de la mise en œuvre des Starting box 2012 et 2013, soit 2 000,00 € TTC

APPROUVE la participation de la communauté d'agglomération à hauteur de 1 000,00 € TTC par inscription pour trois étudiants de Midi-Pyrénées lauréats de concours (un au start up week-end et deux au CRECE) soit 3 000,00€ TTC pour les FrancoPrenariats 2013.

DIT QUE les recettes correspondantes seront constatées au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 26 mars 2013,

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE



CONVENTION DE FINANCEMENT

Entre

Madame Marie-France BARTHET, présidente du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur Université de Toulouse, agissant en cette qualité, le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur Université de Toulouse étant désigné ci-après par les mots « le PRES »,

Et

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, représentée par son Président, Monsieur Philippe BONNECARRERE, Président dûment habilité aux fins de signature par délibération du Conseil communautaire du 26 mars 2013, désignée ci-après par les mots « le bénéficiaire »,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le PRES est chargé de l'engagement et de la coordination d'une politique favorisant l'entrepreneuriat étudiant. Dans ce cadre, il met en place des partenariats et des soutiens aux organisations participant :

- A la diffusion de l'esprit d'entreprise et à la sensibilisation des étudiants à la création d'entreprise
- Au développement de formations à l'entrepreneuriat
- A l'accompagnement des porteurs de projets économiques

Ce programme est principalement mis en œuvre dans le cadre du Pôle Entrepreneuriat Etudiant (PEE) ECRIN, labellisé et financé par l'Etat.

Dans le cadre du contrat de site, la communauté d'agglomération de l'Albigeois développe en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et les acteurs socio-économiques locaux - une stratégie globale autour de l'entrepreneuriat étudiant.

Au titre du pôle ECRIN, elle assure la maîtrise d'ouvrage de deux actions :

- Les Startling Box (dénommés « apériats » dans l'appel à projet initial) : adaptation du concept de speed dating sur le modèle de l'afterwork, de 19 à 22h et en dehors de cadres universitaires, où des étudiants de formations variées et issus de différents établissements de l'albigeois peuvent rencontrer et échanger librement avec une dizaine de créateurs ou repreneurs d'entreprises de tous horizons ;

- Les FrancoPrenariats (dénommés « énercréa » dans l'appel à projet initial), 2^{ème} édition de l'université internationale d'été de l'entrepreneuriat : formation-action francophone à la création d'entreprises innovantes sur le thème des énergies durables du 30 juin au 13 juillet 2013 sur le campus de l'Ecole des Mines d'Albi.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'engage à réaliser dans le cadre des actions du PEE ECRIN sur l'année 2012-2013 :



- Les Starting Box à raison de deux par an (un évènement en novembre et un en janvier)
- Les FrancoPrenariats du 30 juin au 13 juillet 2013

En fonction des objectifs énoncés, la communauté d'agglomération de l'Albigeois assure la maîtrise d'ouvrage et s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution des actions ci-après définies :

- organisation et réalisation de deux Starting Box et des FrancoPrenariats 2013
- évaluation de leurs retombées

Le PRES s'engage à financer pour l'ensemble de ces actions :

- 8 000,00 € TTC pour l'organisation des FrancoPrenariats 2013
- 1 000,00 € TTC pour la prise en charge de la moitié des frais d'inscriptions de trois étudiants de Midi-Pyrénées lauréats de concours (un au start up week-end et deux au CRECE) sous réserve d'une participation identique de l'agglomération, soit 3 000,00 € TTC
- 1 000,00 € TTC pour l'organisation d'un Starting Box soit 2 000 € TTC pour l'année 2012-2013

Le PRES s'engage à relayer la communication via les réseaux des référents entrepreneuriat du PRES, des chargés de communication des établissements du PRES et les juniors entreprise.

ARTICLE 2 : DURÉE

Cette convention s'applique pour l'organisation des manifestations définie à l'article 1 sur la période universitaire 2012-2013.

ARTICLE 3 : MODALITÉS FINANCIÈRES

Le montant total de la subvention attribuée - de manière globale et forfaitaire - par le PRES s'élève à la somme de 13 000 euros TTC.

La subvention sera créditée au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes :

- en une fois, soit 13 000 € TTC sur présentation des bilans financiers définitifs justifiant des dépenses engagées pour les deux actions citées, certifié par le responsable légal du bénéficiaire.

Il appartient au bénéficiaire de formuler explicitement la demande de versement, accompagnée d'un RIB.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE

Le PRES se réserve le droit de faire suivre et vérifier par toute personne de son choix, sur place et sur pièces, les travaux et les dépenses effectués au titre des actions subventionnées. De manière générale, le bénéficiaire s'engage à justifier à tout moment, sur demande du PRES, l'utilisation de la subvention reçue.

Le bénéficiaire s'engage à faire mention de la participation du PRES sur tout support de communication (notamment communiqués de presse et site web) et dans ses relations avec les tiers relatifs à la mise en œuvre du partenariat défini par la convention.

De même un ou plusieurs représentants du PRES devront être conviés à tout événement (comité de pilotage, comité de sélection, conférence de presse, soirées des Starting Box, jury pour les FrancoPrenariats...) organisé dans ce cadre.

ARTICLE 5 : EVALUATION DE L'ACTION

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 2.

ARTICLE 6 : MODIFICATION, NON EXECUTION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit du PRES des conditions d'exécution de la convention par le bénéficiaire, le PRES peut remettre en cause le montant de la subvention.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 7 : RÈGLEMENT DES LITIGES

Les litiges éventuels relatifs à la présente convention qui n'auront pu recevoir de solution amiable seront portés devant le Tribunal Administratif de Toulouse.

Fait à Toulouse, le

La Présidente du PRES
Université de Toulouse

Le Président de la communauté
d'agglomération de l'Albigeois

Marie-France BARTHET

Philippe BONNECARRÈRE